



Suspension de permis de conduire notifié en AR

Par **Donatella**, le **28/12/2023** à **22:52**

Bonjour,

j'ai eu une suspension de permis de conduire pour une durée de 6 mois, qui m'a été notifié en lettre recommandée accusé de réception. Dans ce courrier personne ne m'a informé que je devais remettre mon permis en préfecture ou service de police. J'ai fait ma suspension de 6 mois et j'ai fait le stage aux Apave (stage de prévention). Aujourd'hui la police me convoque pour me réclamer mon permis de conduire alors que j'ai déjà effectué la suspension. Y a-t-il un recours ?

Par **janus2fr**, le **29/12/2023** à **09:09**

Bonjour,

Vous dites avoir effectué votre suspension, mais la suspension nécessite que vous remettiez votre permis. Donc si vous ne l'avez pas remis, vous n'avez pas commencé votre suspension.

Par **LESEMAPHORE**, le **29/12/2023** à **10:24**

Bonjour

Le courrier a une référence en haut à droite, quel est-il ?

suspension administrative suite à rétention ? ?arrêté préfectoral F3

suspension administrative sans rétention préalable ??arrêté préfectoral F1

suspension judiciaire ?? Peine complémentaire judiciaire : communication Ref 7

Par **Marck.ESP**, le **29/12/2023** à **12:05**

Bonjour à tous

Je me permets d'ajouter que lorsqu'une décision de suspension du permis de conduire est notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec avis de réception (AR), il est généralement précisé dans la notification les modalités de remise du permis de conduire.